

# BAIE JOHAN BEETZ

## AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT 2026-04-14-01

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité de Baie-Johan-Beetz, le 14 avril 2026 :

### RÈGLEMENT 2026-04-14-01 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUES ET ÉLUS MUNICIPAUX

Ce Règlement est disponible au bureau de la directrice générale, Maryse Bourque, situé au 15 A rue du Nord à Baie-Johan-Beetz, aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce Règlement entre en vigueur le jour de son adoption.

Donné à Baie-Johan-Beetz, ce 15 AVRIL 2026.



---

Maryse Bourque

Directrice générale-Greffière-trésorière